

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2024/47**

**Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

**Objet : Révision de la convention EDF de compatibilité touristique**

L'an deux mille vingt, le 11 décembre 2024, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house), à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 décembre 2024

Date de convocation :  
Le 26 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24  
(32 voix)  
En exercice : 24 (32 voix)  
Membres présents : 19 (24 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 24  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Claire BARNEOUD

Auxiliaire de secrétaire de séance :  
M. Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :** Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD (pouvoir donné à E. JACQUES), Denis CAPEL (pouvoir donné à J.M. TRON)

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :** Claire BARNEOUD, Marc VIOSSAT, Valérie ROSSI (pouvoir donné à J. BILLON TYRARD)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.DE.SE.P. a obtenu d'EDF l'objectif d'atteindre et de respecter tout au long des deux mois de haute saison estivale une cote minimale de remplissage de la retenue (cote dite de « compatibilité touristique »). Si l'accord d'EDF était initialement intégré à la convention « cadre » de 2008, cet engagement a fait l'objet d'une convention spécifique de « *Gestion de la cote de compatibilité touristique* » signée le 4 septembre 2015.

Depuis lors, les effets du dérèglement climatique que l'année 2022 aura particulièrement mis en évidence, ont conduit les partenaires à œuvrer de concert à l'élaboration d'un plan de résilience concerté avec le territoire pour répondre à ce changement global : cette ambition s'est traduite par la signature d'une convention dédiée qui, en mobilisant des moyens financiers substantiels d'EDF, vise à pouvoir collectivement répondre à deux années difficiles sur dix (au lieu de une année sur dix prévue en 2008).

Fort de ce cheminement que le dérèglement climatique impose, le Président propose de faire œuvre de cohérence et d'actualiser la convention de 2015 avec celle signée plus récemment en 2022 (et renouvelée en 2024).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

### VU :

- La convention-cadre souscrite en février 2023 par EDF et le S.M.A.DE.SE.P. ;
- La convention relative à la gestion de cote de compatibilité touristique signée par EDF et le S.M.A.DE.SE.P. en date du 4 septembre 2015 ;
- La délibération n°2022-12 du 12 avril 2022 relative à la convention avec EDF pour la mise en œuvre d'un développement résilient sur le lac de Serre-Ponçon ;
- La délibération n°2023-56 du 19 décembre 2023 portant sur le renouvellement de la convention EDF au service d'un développement résilient ;

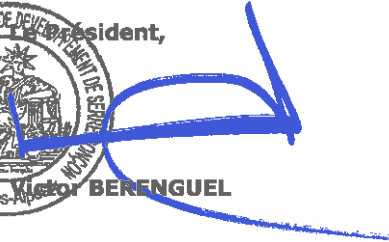
**CONSIDERANT :**

- L'intérêt de renforcer le partenariat entre EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. dans le cadre de la poursuite du développement résilient du lac de Serre-Ponçon ;
- La menace climatique pesant sur les activités nautiques et récréatives organisées sur la retenue de Serre-Ponçon dans le cadre d'une adaptation au marnage globalement limitée à la cote précitée ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 décembre 2024 :**

- **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président ;
- **AUTORISE** le Président en conséquence à renouveler avec EDF la convention ci-jointe pour la gestion de la cote de compatibilité touristique du lac de Serre-Ponçon et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,  
  
**Victor BERENGUEL**